

sans en supporter les charges. On voit en 1515 les échevins lyonnais solliciter du roi des lettres patentes en vue d'interdire à la Guillotière toute construction nouvelle.

Rivalité et procès continuèrent jusqu'en 1734 où un arrêt du conseil d'Etat incorpora le mandement de Béchevelin à la province du Lyonnais, la Guillotière devenant faubourg de Lyon.

Mais il est curieux de constater cependant combien le cœur de nos Dauphinois fut peu conquis. En 1788, lorsque les événements firent présager une transformation en France, les habitants de la Guillotière, lors de la réunion de l'assemblée des notables (1), inscrivirent au nombre de leurs revendications l'annulation de l'arrêt de 1734. Ils les renouvelèrent encore sous forme de pétition à l'assemblée constituante de 1790 (2) lorsque la municipalité de Lyon manifesta l'intention d'annexer purement et simplement la Guillotière. Il est curieux de voir en quels termes émus et un peu ampoulés les habitants de la Guillotière attiraient chaque fois l'attention sur leur requête :

« Daignez, Messieurs, lire nos preuves, nous honorer de votre protection, nous faire jouir du droit commun des Français en nous comprenant et enclavant dans l'un des districts de la province du Dauphiné. C'est le seul et l'unique moyen de nous mettre à l'abri du despotisme municipal de la ville de Lyon.

« Notre mère patrie, le Dauphiné, réclame ses propres enfants enlevés de force et réduits depuis cette fatale séparation au plus dur esclavage » (3).

Ils n'eurent d'ailleurs pas de succès. La loi du 18 février 1791 supprima la municipalité de la Guillotière qui fut annexée à Lyon. Mais la Guillotière, en 1793, quand Lyon se révolta, prit sa revanche. La Guillotière en fut détachée et annexée au district de Vienne. En 1795, elle fut à nouveau rattachée au département du Rhône mais non à Lyon 4.

Dès lors les relations entre Lyon et la Guillotière peuvent se résumer ainsi : Lyon cherche à provoquer l'annexion de la Guillotière avec d'autant

(1) Démarche des habitants de la Guillotière aux députés de la province du Dauphiné, 1788, Fonds Coste, 285.857.

(2) Réclamation de la Guillotière contre la Ville de Lyon à l'assemblée nationale, *ibid.* 385.855.

(3) Voir F. Dutacq, *op. cit.*

(4) Voir, au sujet de ce conflit, l'article suivant, p. 177.